

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Délibération n°2026-027 du 11 avril 2026

**Portant sur la désignation des délégués communautaire au sein du Groupement
d'Intérêt Public (GIP) « Creuse Habitat »**

L'an Deux Mille vingt-six, le 11 avril 2026 à 8 heures 30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 4 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Parquet de la commune d'Auzances sous la présidence de Monsieur Mickaël NORE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 63 – Quorum : 32		
Présents : 56	Votants : 58	POUR : 58
Pouvoirs : 2	Exprimés : 58	CONTRE : 0
Excusés : 0	Abstention : 0	
Absents : 5		

Présents (56) : M. Christian PERIGAUD (commune d'Arfeuille-Chatain), Mme Leilha BERTHON (commune d'Auzances), M. Pascal HELION (commune d'Auzances), Mme Françoise SUDI GUIRAL (commune d'Auzances), Mme Caroline LE CORRE (commune d'Auzances), M. Mickaël NORE (commune d'Auzances), Mme Marie-Noëlle LEFORT (commune de Basville) suppléante de M. Daniel FERRIER, Mme Sandrine MONTAGNE (commune de Bellegarde-en-Marche), Mme Camille DECHAMPS (commune de Bosroger), Mme Marie-Claire BONNOT (commune de Brousse) suppléante de M. Brice SIMONET, Mme Angéline BRUN (commune de Bussière-Nouvelle), Mme Agathe YVERNAULT (commune de Champagnat), M. Christian JOUANDEAU (commune de Champagnat), M. Serge PERRIER (commune de Chard), Mme Emilie BOUCHET (commune de CHARRON), Mme Muriel COTENTIN (commune du Chatelard), Mme Muriel DEPECHE (commune de Chénérailles), Mme Oriana PARROT (commune de Chénérailles), M. Christian CARTON (commune de Crocq), M. Denis RICHIN (commune de Dontreix), M. Manuel NOVAIS (commune de Fontanières), M. Jean-Claude CONCHON (commune de Issoudun-Létrieux), M. LEGRAND Marc (commune de la Mazières-aux-Bons-Hommes), M. Thierry PICAUD (commune de la Serre-Bussière-Vieille), M. Thierry BOUDINEAU (commune de la Villeneuve), M. Bernard MOUCHONNET (commune de Lavaveix-les-Mines), Mme Laurence SPAGGIARI (commune de Lavaveix-les-Mines), M. Philippe MONTEIL (commune du Chauchet), M. Florian CHANUDET (commune du COMPAS), Mme Anne SAINT-ANDRE (commune Les Mars) suppléante de M. Michel MAZET, M. Francis FONTY (commune Lioux-les-Monges) suppléant de Mme Christelle LAGORSSE, M. Christian SABY (commune de Lupersat), M. David SCHMIDT (commune de MAINSAT), Mme Myriam GAILLARD (commune de Mainsat), M. Pascal PINTON (commune de Mautes), M. Roland DESGRANGES (commune de Mérinchal), Mme Marina VIALTAIX (commune de Mérinchal), Mme Geneviève GEAIX (commune de Mérinchal), Michel NICOLAON (commune de Peyrat-la-Nonière), M. Félix BERGER (commune de Puy-Malsignat), Mme Corinne BOUGEROLLE (commune de Reterre), M. Christian DIONNET (commune de Rougnat), M. Patrice MORANCAIS (commune de Saint-Chabrais), M. Alain LAVEDRINE (commune de Saint-Dizier-la-Tour), Mme Catherine PINLON (commune de Saint-Domet), M. René ROULLAND (commune de Saint-Georges-Nigremont), Mme Maryline BRUNET (commune de Saint-Maurice-Près-Crocq), M. Hervé TRIMOULINARD (commune de Saint-Médard-la-Rochette), Mme Elodie BREUIL (commune de Saint-Oradoux-Près-Crocq), M. Gérard GUYONNET (commune Saint-Pardoux-d'Armet), M. Laurent GLOMOT (commune de Saint-Pardoux-les-Cards), M. Jean-Claude DUBSAY (commune de Saint-Priest), Mme Michèle ALOUCHY (commune de Saint-Silvain-Bellegarde), M. David GRANGE (commune de Sannat), M. Pierre FAUCHER (commune de Semur), M. Sébastien CHEFDEVILLE (commune de Saint-Bard).

Pouvoirs (2) : M. Alain FAUCONNET (commune de Rougnat) donne pouvoir à M. Christian DIONNET, M. Thierry JAMOT (commune de Saint-Médard-la-Rochette) donne pouvoir à M. Hervé TRIMOULINARD.

Absent (5) : M. Patrick MOUNAUD (commune de Flayat), Mme Gina VIRGOULAY (commune de la Chaussade), M. Jean-Luc LEGRAND (commune de Chénérailles), M. Jean-Paul WELZER (commune de Saint-Agnant-Près-Crocq), M. Eric D'HULSTER (commune de Pontcharraud).

Secrétaire de séance : Mme Oriana PARROT

- **Vu** la délibération n°2019-138 du 10 juillet 2019 portant adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Creuse Habitat » ;
- **Vu** la délibération n°2019-156 du 9 octobre 2019 portant sur l'adhésion au Groupement Intérêt Public « Creuse Habitat » - Délibération modificative de la délibération n°2019-138 ;
- **Vu** la délibération n°2019-182 du 26 novembre 2019 portant sur l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public « Creuse Habitat » - Délibération modificative des délibérations n°2019-138 et n°2019-156.
- **Vu** la délibération n°2024-157 du 11 décembre 2024 portant sur l'adhésion à Creuse Habitat de la Communauté de communes Bénévent Grand-Bourg et la désignation d'un représentant CCMCA à l'assemblée Générale.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

- Vu Convention constitutive de juin 2024 signée le 16 décembre 2024.

Conformément à la convention précitée, le Conseil communautaire Marche et Combraille en Aquitaine doit désigner son représentant pour siéger à l'assemblée générale du Groupement Intérêt Public (GIP) « Creuse Habitat ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, désigne en tant que représentant de la Communauté de Communes au sein du GIP « Creuse Habitat », le conseiller communautaire suivant :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
M. NORE Mickaël	Mme PINLON Catherine

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Transmis en sous-préfecture le 17 avril 2026
Publié sur le site Internet de la Communauté de Communes le 17 avril 2026
Pour copie conforme, le 17 avril 2026

Le Président,
Mickaël NORE

La Secrétaire de Séance
Mme Oriana PARROT



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).